

PROCES VERBAL DU CONSEIL D'ETABLISSEMENT EXTRAORDINAIRE
N°04/2025-2026

ÉTABLISSEMENT : LYCEE BLAISE PASCAL – LIBREVILLE GABON

Réuni le : Jeudi 9 avril 2026

Heure de début de séance : 18 h 14

Heure de fin de séance : 19 h 51

	NOM PRENOM	Qualité
Président de séance	M. STEPHAN Bruno	Chef d'Établissement
Secrétaire de séance	Mme BOURDON	Représentante des enseignants
Secrétaire adjointe de séance	Mme MEZUI	Représentante des non enseignants

Nombre de membres présents : 14 Quorum 8

Membres de droit avec voix délibérative :

Monsieur MERCIER, Conseiller de Coopération et d'Action culturelle, Monsieur STEPHAN, Proviseur, Madame LAUPA, Proviseure adjointe, Monsieur BRENIER, DAF, Madame HAMMADI, CPE

Représentants des personnels avec voix délibérative :

Madame BOURDON, Monsieur ELUNGU, Madame MEZUI, Madame MOKRANI, Monsieur OBIANG

Représentants des parents d'élèves avec voix délibérative :

Madame FAU, Madame NGOUA OLLENDE, Mle NGOUA Corinne

Membres invités avec voix consultatives :

Madame SARAKA, Présidente de l'APE, Madame ZIMA-EBEYARD, Vice-président de l'APE, Monsieur NDOUNDOU, représentants des personnels locaux, Monsieur LESPINAS

Membres absents excusés :

Madame ROUZEAUD

Le quorum étant atteint, le président du Conseil ouvre la séance à 18h14.

➡ **Adoption de l'ordre du jour de ce conseil d'établissement :**

Monsieur le Proviseur procède à la lecture de l'ordre du jour :

- Adoption de l'ordre du jour
- Adoption du procès-verbal du Conseil d'établissement du 12 décembre 2025
- Point Ressources humaines : mouvement des détachés – rentrée 2026
- Point d'information sur la réforme de l'AEFE
- Questions diverses

👉 **Vote adoptant l'ordre du jour (vote n°1)**

👉 **votants : 14**

☞ pour : 14

☞ contre : 0

☞ (blanc) abstention : 0

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité

🔄 Adoption du procès-verbal du Conseil d'établissement du 12 décembre 2025 (Vote n°2)

Madame FAU donne lecture des propositions d'amendement transmises par Madame Marie ROUZZEAUD.

Point 3 : Réunions parents-professeurs au lycée

Madame ROUZZEAUD souligne l'importance de maintenir des rencontres individuelles entre parents et enseignants, comme cela se pratiquait les années précédentes, et estime que leur suppression n'est pas justifiée.

Monsieur le Proviseur rappelle que l'organisation de ces rencontres relève de la responsabilité de l'établissement.

Les représentants des parents d'élèves prennent acte de cette réponse sans y adhérer.

Inscriptions sur Cyclades

La représentante des parents d'élèves indique que le délai de deux jours laissé entre la réception de l'information et la validation des inscriptions lui paraît trop court.

Monsieur le Proviseur précise que ce délai est fixé par la DEC de Nantes et qu'il demeure raisonnable au regard des contraintes nationales.

Point 5 : Épreuve de mathématiques du baccalauréat

La représentante des parents demande des précisions concernant les démarches entreprises au sujet du caractère jugé inéquitable de l'épreuve de mathématiques.

Monsieur le Proviseur indique qu'après saisine du Rectorat de Nantes, il a été rappelé que le calendrier du baccalauréat relève d'une décision ministérielle nationale et ne peuvent être modifiés localement.

Le COCAC précise avoir assisté aux échanges engagés par l'établissement et souligne que cette problématique est traitée à un niveau global par les instances compétentes.

La représentante des parents souhaite que le procès-verbal mentionne explicitement les démarches effectuées par l'établissement ainsi que les réponses obtenues.

Monsieur le Proviseur indique qu'un courrier a été adressé aux services concernés ainsi qu'au poste diplomatique de l'AEFE et précise qu'une réponse globale a été apportée.

👉 **Vote adoptant l'ordre du jour (vote n°2)**

👉 **votants : 14**

👉 pour : 12

👉 contre : 1

👉 (blanc) abstention : 1

Le procès-verbal est adopté.

🔄 **Point Ressources humaines : mouvement des détachés – rentrée 2026**

Monsieur le Proviseur rappelle que quatre commissions consultatives paritaires locales (CCPL) se sont tenues dans le cadre de la campagne de recrutement :

- 10 décembre 2025
- 11 février 2026
- 18 mars 2026
- 30 mars 2026 (spécifique au lycée Victor Hugo de Port-Gentil)

Il précise que l'ensemble des étapes réglementaires a été respecté et que les postes demeurés vacants ont fait l'objet d'une publication sur les sites de l'AEFE et du lycée.

Procédure de détachement

Les résultats des CCPL sont communiqués aux candidats retenus, qui disposent d'un délai de 48 heures pour confirmer leur demande de détachement. Une fois le détachement validé, le poste est considéré comme pourvu.

Monsieur le Proviseur rappelle toutefois que certaines académies peuvent refuser les demandes de détachement.

Situation au 18 mars 2026

- 22 détachés susceptibles de quitter l'établissement
- 7 demandes de retour dans l'académie d'origine (DRAO)
- 15 postes pourvus avec détachement accordé
- 14 postes en attente de validation de détachement

Une représentante des enseignants indique que certains postes, notamment en espagnol et en EPS, n'ont pas encore été publiés par l'AEFE.

Monsieur le Proviseur rappelle que la date limite des demandes de détachement était fixée au 31 mars 2026 et que certaines situations demeurent en attente d'arbitrage.

Interrogé sur les solutions envisagées en cas d'écart entre les besoins et les recrutements effectifs, Monsieur le Proviseur précise que l'AEFE peut proposer des recrutements complémentaires et qu'en dernier recours des recrutements locaux peuvent être envisagés.

Réduction progressive des postes de détachés

Une représentante des enseignants évoque la perspective d'une réduction du nombre de postes de détachés.

Monsieur le Proviseur précise que l'objectif affiché est un passage progressif de 41 à 28 postes de détachés, conformément aux orientations définies dans le cadre de la réforme. Cette évolution se fera par étapes et dans le cadre d'un dialogue de gestion avec l'AEFE.

Le COCAC rappelle que le budget adopté repose sur un scénario de diminution progressive du nombre de détachés et souligne que l'établissement ne comptera pas 41 postes de détachés à la rentrée.

Monsieur le Proviseur précise néanmoins que les personnels recrutés bénéficieront d'un contrat de trois ans, conformément aux engagements de l'AEFE.

Les représentants des personnels s'interrogent sur les conséquences de cette réduction sur l'attractivité de l'établissement et sur les conditions d'exercice des personnels.

Monsieur le Proviseur rappelle que certaines aides ont été supprimées car elles n'étaient pas conformes au cadre réglementaire et reconnaît que le coût de la vie au Gabon constitue un facteur de difficulté pour les personnels détachés.

➔ Réforme de l'AEFE

Monsieur le Proviseur présente les principales mesures issues de la réforme de l'AEFE adoptée le 15 décembre 2025.

Mesures immédiates

- Nouvelle contribution liée aux pensions civiles
- Nouvelle contribution financière demandée aux établissements partenaires

Il précise que la prise en charge par les établissements s'élèvera à :

- 35 % en 2026
- 50 % en 2027

Ces mesures auront un impact direct sur les charges des établissements et appellent une vigilance particulière concernant l'évolution des frais de scolarité.

Les représentants des personnels regrettent de ne pas avoir été davantage associés aux discussions préalables au vote du budget.

Le COCAC rappelle que l'AEFE traverse une période de fortes tensions budgétaires et souligne que des réunions d'information ont été organisées afin de favoriser les échanges entre les différentes parties prenantes.

Madame OLENDE indique qu'une meilleure information en amont de l'Assemblée générale aurait été souhaitable.

M. LESPINAS, président du conseil consulaire en charge des bourses, attire l'attention sur les conséquences possibles d'une hausse des frais de scolarité pour les familles boursières françaises, dans un contexte de diminution des enveloppes allouées.

Monsieur le Proviseur rappelle que le budget présenté a été élaboré dans le respect du principe de sincérité budgétaire et à partir des données disponibles au moment de sa construction.

Le COCAC annonce enfin qu'un échange en visioconférence avec l'AEFE est prévu le 15 avril.

➔ Questions diverses

Aucune question diverse n'est soulevée.

La séance est levée à 19 h 51

Date et Signature du Président de séance, Le 9 avril 2026	Date et Signature de la Secrétaire de séance, Le 9 avril 2026	Date et Signature de la Secrétaire adjointe de séance, Le 9 avril 2026
Bruno STEPHAN	Cécile BOURDON	 Mélissa MEZUI